

Affiliation n°

La saison commence le 1er septembre 2023 et se termine le 31 août 2024 - Sous réserve de validation par la fédération départementale, votre affiliation sera effective à compter de la date de réception de ce document.

Nom de l'association

Adresse du siège social

Code postal

Ville

Téléphone

Mail (1)

Site internet

Numéro RNA (2) (4)

Numéro SIRET (4)

Correspondant

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse de correspondance

Code postal

Ville

Coordonnées des dirigeant.es

Président.e ou responsable légal.e

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse

Code postal

Ville

Trésorier.e ou responsable légal.e

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse

Code postal

Ville

Secrétaire

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse

Code postal

Ville

Caractéristiques de l'association

Merci par avance de répondre le plus exhaustivement possible à cette partie, qui nous permet de mieux vous connaître et d'assurer des études statistiques des caractéristiques de notre mouvement. Ces informations sont laissées à la discrétion de vos référents fédéraux et confédéraux, elles ne sont pas rendues publiques nominativement et ne servent qu'à mieux vous accompagner et à mettre en valeur notre réseau.

Votre association a été déclarée le

Combien avez-vous d'administrateurs.trices ?

Combien avez-vous d'adhérents.es dans votre association ?

Quel est l'objet social de votre association ?

Votre association est-elle employeuse ?

Non

Oui, précisez :

- votre convention collective Animation Sport Autre, précisez
- le nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein)

Est-ce que votre structure intervient ? - en Quartier Politique de la Ville ? Non Oui

- en Zone de Revitalisation Rurale ? Non Oui

- en Cité éducative ? Non Oui

Thématique de la structure : Développement des APS Education par le sport Insertion sociale et professionnelle

(1) Dans le respect du RGPD, le titulaire de l'adresse mail recevra un mail de demande d'autorisation pour autoriser l'enregistrement dans la base de données et choisir les communications qu'ils acceptent de recevoir.

(2) Numéro RNA (Répertoire National des Associations / N° délivré par la Préfecture). Ne concerne pas les structures immatriculées en Alsace Moselle. Consulter le site www.data-asso.fr

(3) La date de naissance est nécessaire pour différencier les homonymies dans notre base de données

(4) Information à ne pas renseigner pour les Juniors associations.

Votre association est ?

- une association dirigée majoritairement par des personnes de plus de 30 ans
 - une association dirigée majoritairement par des personnes de moins de 30 ans
-
- une association d'élèves, créée en milieu scolaire (et Usep)
 - une junior association (affiliée au réseau RNJA)

Vos activités non sportives

Quelles sont les familles d'activités sur lesquelles votre association s'engage ?

(Continuez de nous préciser des détails sur vos activités en vous connectant suite à votre affiliation sur www.affiligue.org)

- ACTION SOCIALE - 010000
- ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - 020000
- CULTURE - 030000
- COMMUNICATION / NUMERIQUE - 040000
- DEFENSE D'UNE CAUSE - 050000
- ENVIRONNEMENT ET EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE - 060000
- FORMATION - 070000
- LOISIRS - 080000
- LOISIRS EDUCATIFS/VACANCES - 090000
- SOLIDARITE INTERNATIONALE ET EUROPE - 100000
- AUTRES - 990000
- SPORTS (remplir les informations complémentaires avec votre affiliation à l'Ufolep ou à l'Usep).

Traitement des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel pouvant être recueillies par La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, et la gestion de l'adhésion de l'association et de l'adhésion de ses membres. Ces données à caractère personnel, celles relatives aux opérations d'affiliation de l'association et d'adhésion peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation partenariale, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, et le financement du terrorisme. Ces données pourront être utilisées pour la personnalisation des offres et l'envoi d'informations sur les services proposés ou distribués par LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant leur demande à l'adresse : rgpdaffi@laligue.org. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

Acceptez-vous de figurer dans un annuaire public des associations et structures affiliées à la Ligue de l'enseignement ?

Oui Non

Vous pouvez gérer votre affiliation et vos adhérents sur www.affiligue.org.

Assurance de l'association

L'affiliation de l'association à la Ligue de l'enseignement n'accorde pas de garanties d'assurances. Seule l'affiliation de l'association à l'APAC et les adhésions à la Ligue de l'enseignement de tous les membres, dirigeants et pratiquants (titulaires d'une licence UFOLEP pour les activités sportives) de l'association octroient les couvertures de la MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la responsabilité civile et l'individuelle Accident de ses adhérents. Cette couverture doit être validée après régularisation d'une FICHE DIAGNOSTIC qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

En ce qui concerne les activités sportives : toute association est tenue par le Code du Sport (Art. L321-1) de souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour elle-même et pour ses adhérents, dirigeants et pratiquants. Le contrat qu'a conclu l'Ufolep avec l'APAC procure aux associations (ou sections d'associations) affiliées à l'Ufolep ces garanties obligatoires (En cas de refus des conditions énoncées, veuillez contacter votre Comité Départemental Ufolep ainsi que votre délégation départementale APAC.).

J'atteste :

- accepter les conditions d'affiliation de l'association et avoir pris connaissance de la notice descriptive de la Multirisque Adhérents Association et du document d'information correspondant qui m'ont été remis,
 - avoir noté qu'au terme de l'article 3 de cette notice :
 - cette Multirisque est accordée à la condition que la totalité des membres de mon association (ou de la section d'association) soit titulaire d'une licence Ufolep,
 - seules sont garanties les activités impliquant uniquement des personnes titulaires d'une carte Ligue de l'enseignement et d'une licence UFOLEP **avec assurance APAC** pour les activités sportives,
- Dans le cas contraire (activités ouvertes à des personnes non titulaires d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement, et d'une licence Ufolep avec assurance APAC pour les activités sportives qu'il s'agisse ou non de membres de l'association ou de sections non affiliées), une souscription complémentaire spécifique est indispensable. Votre demande d'affiliation sera validée à compter de sa date de réception par la Fédération départementale.
- avoir noté pour l'organisation d'activités sportives classées en Risques 5 (R5) et 6 (R6) que le bénéfice de ces garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des règles et consignes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement figurant dans la Fiche Diagnostic.
 - avoir noté que les garanties d'assurance prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation par la Délégation départementale APAC. Pour les activités sportives, les licences Ufolep devront avoir été préalablement homologuées.

ATTENTION : pour les activités classées en risques 4 (R4), seule une souscription spécifique auprès de l'APAC permet de bénéficier des garanties d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident.

Signature du/de la responsable légale

Affiliation à l'Ufolep

Vos activités sportives

Détaillez précisément la liste des activités pratiquées au sein de l'association

Risque 1

- Activités de la forme - pratique douce - 22012
- Activités de la forme - pratiques cardio - 22013
- Autre Danse (urbaine, classique,...) - 22020
- Billard - 22001
- Boomerang - 24001
- Boules - 27004
- Bowling - 22002
- Cerf-volant - 24002
- Croquet - 22021
- Danse sportive - 22003
- Double Dutch - 22022
- Ecole Multisports enfant R1 - 29201(1)
- Esport - 22011
- Eveil corporel - Ufobaby 22023
- Football de table - 22024
- Golf et activités golfiques - 26004
- Marche nordique - 22025
- Match d'improvisation théâtrale - 22010
- Modélisme aérien (- 25 Kg) - 24010
- Modélisme naval - 24012
- Modélisme roulant - 24013
- Multisports R1 - 29110 (4)
- Musculation - Renforcement musculaire 24014
- Pêche - 22026
- Pétanque - 27007
- Randonnées pédestres - 22006
- Raquette neige - 22009
- Running - 22005
- Sophrologie - 22008
- Sports collectifs locaux ou traditionnels - 23001
- Tai -Chi-Chuan - 23015
- Yoga Qi-Gong - 22007

Risque 2

- Accro-Basket - 26030 (2)
- Activités aquatiques d'entretien - 21001
- Aïkido - 23011
- Arbalète - 26031
- Arts du cirque - 27001
- Athlétisme - 27002
- Autres activités nautiques non motorisées - 21010
- Autres arts martiaux - 23013
- Badminton - 27003
- Base-ball - 25001
- Basket ball - 25002
- Baskin - 25019
- Boxe éducative - 23020
- Boxe française - 23021
- Caisse à savon - 26032
- Canne de combat - 22027
- Canoë-kayak - 21020
- Capoiëra - 23014
- Char à voile - 21011
- Cheerleading - 25022
- Convi Multisport - 25017 (4)
- Course d'orientation - 27020
- Course de pneu - 22028
- Course hors stade - 27021
- Cricket - 22014
- Echasse urbaine - 26033
- Ecole Multisports enfant R2 - 29200 (2)
- Epreuves combinées/raid multi-activités - 26020 (3)
- Escalade-Grimpe arbre - Slackline - 26003
- Escrime - 27005
- Flag - 26040
- Floorball - 25015

- Football - 25003
- Football Américain - 25016
- Futsal - 25004
- Gymnastique artistique - 27030
- Gymnastique rythmique sportive - 27031
- Haltérophilie - force athlétique - 27006
- Hand-ball - 25005
- Hockey sur gazon - 25006
- Hockey sur glace - 25007
- Homeball - 25024
- Inter-cross / Lacross - 25008
- Judo - 23010
- Ju Jitsu - 26034
- Karaté - 23012
- Kin-ball - 25014
- Korfball - 25009
- Lancer de haches et couteaux- 23022
- Lutttes traditionnelles - 26035
- Marche aquatique - 29045
- Marche sportive - 27022
- Multisports R2 - 29120 (4)
- Natation - 21002
- Oshukai - 25021
- Parkour - 29039
- Parcours Ninja - 25023
- Patinage sur glace - 26005
- Pickleball - 25020
- Roller - 28003
- Rugby - 25010
- Sarbacane - 27014
- Skate - 28005
- Ski alpin - 28020
- Ski de fond - de randonnée - 28021
- Speed ball - 26041
- Sports locaux ou traditionnels - 26002
- Squash - 27013
- Street Hockey - 26036
- Surf et autres activités neige - 28022
- Tchoukball - 26037
- Tennis - 27008
- Tennis de table - 27009
- Tir - 27010
- Tir à l'arc - 27011
- Trail - 22029
- Trampoline - 27032
- Trotinette - 26038
- Twirling baton - 27012
- Urban fitness - 25018
- Vélo éducatif - 26016 (6)
- Viet Vo Dao - 26039
- Voile - 21012
- Volley ball - 25012
- Walking football - 25026
- Water-polo - 25013

Risque 3

- Accrobranche - parcours acrobatiques 29042
- Alpinisme et escalade sur glace - 28010
- Biathlon - 29043
- Canyoning - 29044
- Equitation - 28001
- Epreuves combinées (sans activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26021
- Plongée sous-marine - 21022
- Randonnées équestres - 28002
- Rafting - 29040
- Ski nautique - 21030
- Spéléologie - 28004

Risque 4

(sans garanties d'assurances. Prendre contact avec la Délégation Départementale APAC)

- Parachutisme - 24021
- ULM - 24022
- VNM-Jet-ski - 21031
- Vol à voile - 24023
- Vol libre - 24024

Risque 5

- Cyclo-Bicross - 26011
- Cyclo-Cyclospor - 26012
- Cyclo-Cyclotourisme - 26013
- Cyclo-Dirt - 29037
- Cyclo-Polo Bike - 26017
- Cyclo-Vélo-trial-Bike trial - 26015
- Cyclo-VTT en compétition - 26014
- Cyclo-VTT randonnées - 29046 (7)
- Duathlon-triathlon-bike and run - 26010
- Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26022

Lorsque le licencié ne pratique pas d'activité à risque particulier, il n'est plus nécessaire de présenter un certificat médical pour une première demande de licence ou pour un renouvellement : il sera remplacé par un questionnaire de santé.

Pour les mineurs âgés de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

Pour tous les licenciés, on appliquera les règles suivantes pour la pratique des activités ci dessous :

- Activités R6 => si on ne coche pas la case «sans pratique compétitive», Certificat médical obligatoire
- Activités R4 => 24022 - ULM => si on ne coche pas la case «sans pratique compétitive», Certificat médical obligatoire
- Activités R4 => 24021 - parachutisme => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R4 => 24023 - Vol à voile libre => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 28010 - Alpinisme => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 21022 - Plongée => Certificat médical obligatoire qu'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 28004 - Spéléologie => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2
- Activités R2 => 27010 - Tir => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2
- Activités R2 => 25010 - Rugby => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2

Risque 6

Auto :

- Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans - 29001
- Auto - Kart-cross - 29020
- Auto - Karting piste - 29021
- Auto - Poursuite sur terre - 29004
- Auto - Trial 4x4 - 29005
- Auto - Randonnées loisirs 4x4 - 29007

Moto :

- Moto-Cross - 29034 (8) (12)
- Moto-Ecole de conduite - 29030 (9)
- Moto-Enduro - 29032 (12)
- Moto-Randonnées loisirs - 29036 (10)
- Moto-Trial - 29035 (12)
- Moto-Vitesse - 29033 (11) (12)

(1) Les activités doivent se limiter à celles de risque 1 (R1), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 2 (R2), 3 (R3), 4 (R4), 5(R5), 6 (R6), elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

(2) Les activités doivent se limiter à celles de risque 2 (R2), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5), 6 (R6), elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

(3) Sans les activités relevant du risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ou 6 (R6).

(4) En choisissant ce code, le licencié ne peut pratiquer que les activités déclarées par son association qui doivent être déclarées sur le document complémentaire «Liste déclarative des activités Ufolep spécifiques».

(5) Cf. règlement technique UFOLEP.

(6) ne donne pas accès aux compétitions cyclistes ou VTT et ne permet pas la pratique individuelle et autonome notamment dans le cadre de randonnée VTT ou cyclospor.

(7) pratique ne donnant pas lieu à la délivrance d'une carte compétiteur VTT, à une activité chronométrée ou à un classement.

(8) Course sur prairie, endurance tout terrain, 50cc, quad.

(9) Pour les licenciés à partir de 6 ans ou en préparation du CASM ou en perfectionnement hors compétitions. Ne peut être délivré que par des clubs ayant une école de conduite labellisée Ufolep et active.

(10) Dispensé du CASM mais permis de conduire obligatoire sur la voie publique.

(11) Vitesse, endurance, 50 A Galet.

(12) Licence accessible à partir de 12 ans avec CASM.

Participation aux dispositifs fédéraux

A quel dispositif souhaitez vous participer ? *

Détaillez précisément la liste des activités pratiquées dans le cadre des dispositifs fédéraux Ufolep

(Pour plus d'information, contactez votre Comité Ufolep)

<input type="checkbox"/> A Mon Rythme	Cités Educatives	Engagé.e
Parcours Coordonné	Primo Sport	Séjours Socio Sportifs
Société en Mouvement	Toutes Sportives	Ufo3S
Ufolep Playa tour	Ufostreet	

*Si votre association participe aux dispositifs fédéraux proposés par l'Ufolep, prenez contact avec votre délégué.e départemental.e APAC Assurance pour vérifier la couverture assurance de votre association.

Gestion des licences, des Ufopass et des titres de participation occasionnelle Tipo

L'association souhaite vérifier et conserver les certificats médicaux de ses adhérents.es ?

Oui

Non (L'association devra les transmettre au comité départemental pour obtenir la délivrance des licences).



Je m'engage dans le cadre du dispositif pass'sport à accueillir des jeunes bénéficiaires. Pour cela, je n'oublie pas de m'identifier via mon espace sur lecompteasso.associations.gouv.fr afin d'être répertorié sur une carte interactive disponible sur le site www.sports.gouv.fr et de faire ma demande de subvention. Plus d'informations auprès de votre comité départemental UFOLEP.

Votre association est éligible aux Ufopass (20) ?

Oui, précisez la date de la signature de la convention avec l'Ufolep :

Non

Votre association souhaite mettre en place des Tipo ?

Oui, précisez date de la signature de la convention avec l'Ufolep :

Non

Association sportive employeuse

Au travers de votre affiliation à l'Ufolep, si l'association est rattachée à la convention collective du sport, vous êtes adhérent à HEXOPÉE, organisation professionnelle de la branche du sport. L'Ufolep prend en charge votre cotisation HEXOPÉE dans le cadre d'une adhésion groupée. Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, merci de cocher cette case :

Information sur le contrôle d'honorabilité des dirigeants.es et animateurs.trices

En respect des obligations des fédérations sportives sur la vérification d'honorabilité :

- des élus.es des associations sportives Ufolep titulaires d'une licence dirigeant.e des associations sportives Ufolep
 - des Animateurs.trices titulaires d'une licence Ufolep en tant qu'encadrant d'activités sportives pour des enfants,
- l'Ufolep vous informe qu'après la délivrance de votre licence Ufolep, les éléments constitutifs de leurs identité seront transmis par l'Ufolep aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de votre honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué. Cette procédure est indiquée sur la demande de licence Ufolep.

Pour toute question, prenez contact avec le.la délégué.e Ufolep départemental.

Traitement des données à caractère personnel

Acceptez-vous de figurer dans un annuaire public des associations et structures affiliées à l'Ufolep ? Oui Non

Acceptez-vous que l'Ufolep communique vos coordonnées à des tiers partenaires (sont concernées les sociétés conventionnées pour un routage catalogue par année sportive avec clause de confidentialité pour les données fichiers. Consultez la liste des partenaires sur www.ufolep.org) ? Oui Non

OPÉRATION DÉCOUVERTE

Afin de favoriser la découverte de sports et d'attirer de nouveaux membres dans les associations sportives affiliées, l'UFOLEP permet aux associations pratiquant des activités sportives d'accueillir et d'assurer des non licencié.e.s durant les Opérations découvertes. L'UFOLEP Nationale offre ce service à ses associations en souscrivant et prenant à sa charge les frais d'assurance pour toutes les associations assurées APAC et pratiquants bénéficiaires de l'opération.

Plus d'informations auprès de votre Comité Ufolep.

(20) Les associations dont l'objet principal n'est pas le sport sont éligibles aux Ufopass. Contactez votre Comité Ufolep

Affiliation à l'Usep

Votre association est :

Une association d'école (une seule école)

Code UAI (RNE) de l'école

Nom de l'école

Une association d'écoles (Groupe scolaire, RPI, RPC)

Indiquez le code UAI (RNE) de chaque école :

Ecole n°1 - Code UAI

Nom de l'école

Ecole n°2 - Code UAI

Nom de l'école

Ecole n°3 - Code UAI

Nom de l'école

Ecole n°4 - Code UAI

Nom de l'école

Ecole n°5 - Code UAI

Nom de l'école

Si vous avez plus d'écoles rattachées, prenez contact avec le comité usep départemental.

Une association de coordination

Composition du comité directeur

(En référence à l'article 8 des statuts de l'association Usep)

Nombre d'adultes élu.e.s

dont nombre de non enseignant.e.s

dont nombre d'enfants élu.e.s

Vie sportive

Précisez si le projet et les activités Usep sont inscrits au projet d'école.

Oui

Non

Information sur le contrôle d'honorabilité des licenciés.es adultes

En respect des obligations des fédérations sportives sur la vérification d'honorabilité des adhérents titulaires d'une licence Usep, nous rappelons que l'Usep transmet aux services de l'Etat tous les éléments constitutifs afin de procéder au contrôle d'honorabilité au sens de l'article L 212-9 du code du sport.

Traitement des données à caractère personnel

Acceptez-vous de figurer dans un annuaire public des associations et structures affiliées à l'Usep ? Oui Non

Assurance de l'association

L'affiliation de l'association à la Ligue de l'enseignement et à l'APAC permettent à l'association USEP ou à l'association scolaire et à leurs membres licenciés USEP de bénéficier gratuitement de la « MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION » de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la Responsabilité civile et l'Individuelle Accident de ses adhérents.

Dans le cadre du système déclaratif en vigueur qui contractualise la relation assurance entre l'APAC et l'association Usep, il est vivement conseillé de compléter la fiche diagnostic spécifique APAC/Usep.

Par ailleurs, la fiche diagnostic reste nécessaire pour la validation de vos assurances concernant les activités hors temps scolaire, telles qu'accueil de loisirs, activités péri-scolaires, activités avec accueil de public (bals, kermesses)etc. **Aucune attestation d'assurance (exemples : occupation de locaux occasionnels, responsabilité civile d'une action) ne pourra être délivrée par les services de l'APAC en l'absence du retour de cette fiche diagnostic dûment remplie.**

J'atteste :

- accepter les conditions d'affiliation de l'association et avoir pris connaissance de la notice descriptive de la Multirisque Adhérents Association et du document d'information correspondant qui m'ont été remis,
- avoir noté que les garanties d'assurance prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'adhésion de l'association par la Délégation départementale.

Au-delà des activités Usep en temps scolaire ou hors temps scolaire, la carte péri-scolaire est un véritable passeport assurance qui couvre l'enfant dans les activités et manifestations péri-scolaires extérieures à l'école si elles s'inscrivent dans le projet pédagogique de l'établissement et si elles sont matérialisées par un contrat éducatif local ou une convention de partenariat.

Si leur effectif correspond à l'effectif de l'établissement, celui-ci bénéficie sur simple demande du directeur, sans cotisation supplémentaire, de la garantie « contrat d'établissement » pour l'ensemble des activités à l'intérieur et à l'extérieur de cet établissement : responsabilité civile, assistance juridique, accidents corporels, biens des personnes et assistance aux personnes.

Signature du/de la responsable légal.e